Chiffres, faits et nouvelles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **18 (1938)**

Heft 4

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

M. le Ministre Stucki présente ses lettres de créance

Le nouveau Ministre de Suisse en France, M. Walter Stucki, Président d'honneur de la Chambre de Commerce Suisse en France, a présenté, le 17 mars, ses lettres de créance au Président de la République. A cette occasion, M. Stucki a prononcé une allocution dont nous citons le passage suivant :

« Dans les mots république et démocratie s'expriment les sentiments profonds de l'idéal politique commun à nos deux peuples. La Suisse est aussi le seul pays républicain dont une partie importante parle la langue de la France, si belle, si élégante et si riche. Aussi, n'est-il pas étonnant que la grandeur morale, le génie politique et le caractère chevaleresque du peuple français y aient toujours été et y soient encore profondément admirés.

« Permettez-moi de vous assurer, Monsieur le Président, que je travaillerai inlassablement au maintien et au développement des étroites relations culturelles entre nos deux pays. Je me félicite particulièrement de pouvoir inaugurer, dans quelques jours, une exposition d'œuvres d'art françaises appartenant à des Suisses, qui prouvera à la France que les Suisses connaissent et savent apprécier hautement son importante production artistique.

« Depuis trois lustres, j'ai eu trop souvent l'occasion de souligner, d'accord avec les représentants de la France, la grande importance qu'a pour la paix le règlement des échanges entre Etats et de travailler dans ce sens au cours de conférences internationales ; j'ai trop souvent, depuis trois lustres, eu l'occasion de collaborer avec mes collègues et amis français à l'amélioration des relations économiques entre nos deux pays pour ne pas continuer, dans mes nouvelles fonctions, à vouer toutes mes forces à une tâche aussi belle et aussi féconde.

« Il me paraît pourtant — et j'y attache une importance toute particulière — qu'aujourd'hui où sont discutées et combattues les institutions démocratiques auxquelles nos deux pays sont profondément attachés, la plus haute et la plus noble des tâches doit consister à représenter la démocratie suisse auprès de la démocratie française. Je m'emploierai de toutes mes forces, de ma conviction intime, à rendre toujours plus solides les liens d'amitié existant entre nos deux Etats démocratiques et à développer leur compréhension réciproque. »

Le Président de la République a répondu en célébrant, à son tour, l'amitié séculaire qui lie la France à la Suisse.

Facilités de voyage pour se rendre à la Foire de Paris

A l'occasion de la Foire de Paris, il est accordé une réduction de 50 p. 100, sous forme de retour gratuit, à raison d'une personne par maison, **à tout exposant** de la Foire de Paris ou à son délégué.

En dehors de cette facilité, **les exposants et leur personnel** pourront obtenir une réduction de 50 p. 100 sur le prix du trajet de retour.

Les voyageurs en provenance de l'étranger, de la Corse, de l'Afrique du Nord, des Colonies Françaises et des pays sous mandat français, se rendant à la Foire de Paris, bénéficieront, sur présentation d'une carte d'acheteur, d'une réduction de 40 p. 100, du 16 mai au 11 juin.

Les industriels ou commerçants français pourront obtenir, à raison de deux personnes par maison, des billets d'aller et retour spéciaux comportant une réduction de 40 p. 100.

Pour connaître exactement les conditions qui assurent la jouissance de ces tarifs spéciaux, s'adresser au Comité de Direction de la Foire de Paris, 23, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris, 2e.

La Machine agricole à la Foire de Bordeaux

(26 Juin - 4 Juillet)

Depuis plusieurs années, la Grande Semaine de la Machine Agricole comprend deux dimanches et deux lundis, qui sont précisément les jours choisis de préférence par les propriétaires, les agriculteurs, cultivateurs, vignerons, négociants... de tout le Sud-Ouest pour venir à Bordeaux.

Cette importante section de la Foire de Bordeaux, coloniale, internationale et agricole, s'annonce comme devant être particulièrement intéressante cette année, en raison du nombre des adhésions reçues à ce jour.

Toutes les fois que la chose sera possible, les machines et autres instruments seront présentés en fonctionnement aux visiteurs, qui trouveront dans les stands des tracteurs, semoirs, charrues, moissonneuses, batteuses, appareils et dispositifs d'irrigation, etc., etc... et, en ce qui concerne plus spécialement la vigne : des sulfateuses, soufreuses, cuves, pompes, futailles, filtres, matériel d'embouteillage, etc., etc...

Comme manifestations susceptibles d'intéresser plus spécialement la clientèle rurale, nous pouvons citer : la remise de la prime d'honneur du Ministère de l'Agriculture, une Exposition très importante de vaches laitières et la participation du Syndicat des Horticulteurs, qui présenteront au public leurs plus belles collections de fleurs et de plantes décoratives.

Le XVe anniversaire de la Chambre de Commerce Française de Lausanne

Cet anniversaire a donné lieu à Lausanne, le 12 mars 1938, à une belle manifestation franco-suisse, dont plusieurs journaux suisses et français ont souligné l'ampleur. A l'occasion de ce Jubilé, un magnifique banquet réunit diverses personnalités de la colonie française et plusieurs hauts magistrats suisses-romands, ainsi que M. Louis-Gustave Brandt, Président de la Chambre de Commerce Suisse en France. Voici en quels termes la « Gazette de Lausanne » décrit ce banquet :

« La Chambre de Commerce Française de Lausanne a fêté samedi son quinzième anniversaire, au cours d'un banquet donné à l'Hôtel Beau-Rivage et auquel assistaient de nombreuses notabilités françaises et suisses.

« Si l'on évalue l'amitié qu'on inspire proportionnellement à la distance que les hôtes consentent à parcourir pour venir à vous, la Chambre de Commerce Française a tous les droits d'être fière, car, parmi ses invités, il y en était qui n'avaient pas hésité à venir de Paris, de Marseille, de Bâle, de Berne, de Sion, pour apporter leurs vœux et leurs félicitations à cette juvénile compagnie que préside avec tant de dévouement et de compétence, M. Paulin Pouillot, dont un orateur dira tout à l'heure qu'il réunit toutes les qualités du Français et les quelques qualités du Vaudois.

« Après avoir signé le Livre d'or de la Chambre de Commerce Française, les invités se mirent à table pour y faire bonne chère et y goûter quelques discours dont les considérations économiques furent tempérées par un lyrisme de bon aloi.

« On entendit tout d'abord M. P. Pouillot, qui salua ses hôtes, résuma l'activité de la Chambre de Commerce Française, remercia ses collaborateurs, parla de la crise économique, des relations commerciales et touristiques franco-suisses et leva son verre à l'amitié qui unit les deux pays.

« M. Boude, Président de la Chambre de Commerce de Marseille, rappela que de tous temps la Provence avait entretenu des relations commerciales avec la Suisse et il fit l'éloge du Rhône qui sert de trait d'union entre les deux pays. Il exprima sa reconnaissance à ses compatriotes vivant à l'étranger et nous assura que la majorité des Français de France n'aspirent qu'à travailler en paix à l'écart des luttes partisanes, dans un esprit de solidarité.

« C'est aussi au fleuve nourricier que M. de Chastonay, représentant l'Etat du Valais, apporta son tribut de reconnaissance : « Nous sommes fiers, nous autres Valaisans, « déclara-t-il, de penser que le Rhône, qui prend sa source « chez nous, a créé le beau pays de Provence. »

« M. Porchet, Conseiller d'Etat vaudois, après avoir émis quelques considérations sur les temps actuels et l'économie dirigée, parla des échanges commerciaux franco-suisses et souligna que la Suisse est le meilleur client de la France.

« Enfin, M. Juge, Ministre plénipotentiaire, qui excusa l'absence pour cause de maladie de M. Alphand, Ambassadeur à Berne, constata que Français et Suisses ont, les uns et les autres, l'amour du travail. Il commenta notamment le phénomène du transfert des industries d'un pays à l'autre et termina en portant son toast à l'amitié franco-suisse.

« Après les discours, des entretiens cordiaux prolongèrent cette soirée dédiée aux relations commerciales et aux sympathies qui rapprochent la France et la Suisse. »

La liaison fluviale du Rhône au Rhin

Comme nos lecteurs peuvent s'en rendre compte, le banquet, au cours duquel a été fêtée la Chambre de Commerce Française de Lausanne, a donné l'occasion à plusieurs orateurs de célébrer le Rhône et l'importance qu'il a toujours eue dans les relations franco-suisses. Mais, si les orateurs qui se firent entendre à l'Hôtel Beau-Rivage célébrèrent plutôt le Rhône comme un symbole de l'amitié séculaire qui unit nos deux pays, il est opportun de rappeler qu'on se préoccupe depuis longtemps de rendre ce fleuve navigable jusqu'à Genève et de le transformer en une importante voie d'échanges commerciaux entre la France et la Suisse. Les indices se font de plus en plus nombreux et fréquents que les temps approchent où l'on se décidera enfin à réaliser ce projet.

Un des plus significatifs de ces indices est la déclaration faite par M. Edouard Herriot, à Lyon, qu'il avait mis à l'étude un projet de port franc pour la Suisse, sur le Rhône à Lyon, en liaison avec un autre port franc installé à Sète. Il a ajouté :

« Cela suppose une étroite collaboration avec la Suisse à qui incombe le soin de faciliter la création d'une voie navigable sur le Haut-Rhône. Un port ne vaut que par ses multiples débouchés. Notre plan est le résultat d'une lutte de vingt années. C'est pourquoi je ne crois pas devoir séparer dans notre préoccupation le port industriel de Lyon et le barrage de Génissiat. Celui-ci fournissant, non seulement de l'électricité en abondance, mais aidant à la navigation sur le Haut-Rhône. »

De son côté, lors de sa dernière Assemblée générale, du 11 mars 1938, la Chambre de Commerce Française à Genève n'a pas manqué de relever que, parmi les points discutés au sein de la commission économique franco-suisse, figuraient la création d'une agence coloniale française en Suisse et le trafic entre la Suisse et les ports français.

Dans son numéro du 20 mars, le « Journal Français », organe de la colonie française en Suisse, publie un intéressant article sur « Genève et la liaison fluviale du Rhône au Rhin », dont nous citons les passages suivants :

« A quelques kilomètres des limites du canton de Genève, les ingénieurs français sont en train, en ce moment même, de créer Génissiat. Les initiés savent quelles promesses sont attachées à la réalisation de ce grand œuvre. Les écluses de Génissiat doivent faciliter la jonction avec la Suisse et les profondes combes du Rhône, en amont de Bellegarde, vont subir une transformation totale. Est-ce que les Genevois vont attendre que tout soit terminé du côté français pour commencer les travaux? Les plans existent, l'argent aussi. Il faut simplement oser et agir. La traction moderne des

chalands supprime maintenant les chemins de halage et sur le territoire genevois il n'y a pas vingt kilomètres à aménager. Est-ce là besogne insurmontable ? Non.

« Il faudra évidemment, du site romantique de la « Jonction », atteindre le lac. Mais, là encore, c'est l'affaire des ingénieurs et l'on a réalisé ailleurs des travaux mille fois plus importants que ce problème de la traversée d'une ville en souterrain ou à ciel ouvert, en tout deux kilomètres et demi à franchir.

« Le port, nous le prédisions déjà en 1906, doit être creusé sur les anciens terrains de l'Exposition, à la Queue d'Arve, entre la route des Acacias et le canal de l'Aire. On pourrait facilement le relier à la future gare de La Praille. A une heure où les capitaux sont inquiets, voici à coup sûr — c'est le cas de le dire — un havre propice pour les accueillir. Il faut environ 100 millions de francs suisses !

« La difficulté que présentait la question du niveau du lac n'est pas telle qu'elle ne puisse, une bonne fois pour toutes, être résolue. En somme, ce qui paraît le plus manquer à nos bons amis de Genève et de Romandie, c'est un peu de courage et de décision. Mais ils doivent comprendre que plus leur pays aura de débouchés, moins il dépendra de la volonté de puissance du voisin dangereux. Ils peuvent être assurés que la France fera de son mieux pour les aider. La loi existe chez nous qui prévoit l'aménagement du Rhône, de Seyssel à la frontière genevoise ; mieux, les travaux de Génissiat leur prouvent que nous avons confiance dans leur décision et que la France va de l'avant. A eux de ne pas se laisser trop distancer. Même si le canal d'Entreroche ne pouvait être percé actuellement, la Suisse et Genève tout particulièrement auraient énormément à gagner à être reliés par le Rhône à Lyon et, par elle, à l'admirable réseau des canaux de France qui aboutissent à toutes les mers : Océan, Manche, Nord, ainsi qu'aux rivages de la Méditerranée, ports français de l'Orient.

« Les capitaux abondent, l'occasion est propice, que personne ne la laisse passer.

« J. F. »

Le lac de Constance serait relié aux canaux Suisses

Tandis qu'on se préoccupe à Lyon et à Genève de rendre le Rhône navigable, il est question, à l'autre extrémité de la Suisse, de réunir par un système de canaux le sud de l'Allemagne à la Méditerranée. Voici ce qu'en dit le journal « Les Echos », dans son numéro du 3 mars :

« Afin de faciliter le transport des minerais de fer de Gonzen et de la vallée de Frick (Suisse), il serait question de relier le lac de Constance, au sud duquel est situé le gisement de Gonzen, au réseau des canaux suisses et indirectement de canaux français en aménageant, entre Constance et Bâle, le cours du Rhin pour le passage des grands chalands de 1.600 tonnes, couramment employés en Allemagne (alors que le tonnage des chalands français ne dépasse pas 600 tonnes).

« La construction de cette voie fluviale relierait par eau le sud de l'Allemagne à la Méditerranée et à l'Atlantique, à condition qu'il soit fait usage, pour le passage sur le réseau français, de chalands de petit tonnage. »

La situation économique de la Suisse se maintient

Pendant les premiers mois de 1938, l'économie suisse s'est en général maintenue au niveau atteint au cours de l'année passée. Dans quelques branches, on constate encore des améliorations, tandis que dans d'autres une certaine régression s'est fait sentir. Il ne faut pas cependant voir là un retour de la crise, exception faite peut-être de certaines sections de l'industrie textile.

Pendant le premier trimestre de 1938, les importations suisses ont atteint 400 millions de francs suisses, accusant ainsi un recul de 55 millions sur le résultat atteint pendant les trois premiers mois de 1937. Les exportations, par contre, se sont élevées à 306 millions de francs, dépassant de 42 millions celles réalisées pendant la période correspondante de l'année précédente.

Dans la construction, les perspectives sont meilleures qu'il y a une année. Dans vingt-huit villes, on a construit, pendant les douze mois allant de mars 1937 à février 1938, 4.175 logements (2.951 pour les douze mois précédents). La construction de 6.685 (3.457) logements a été autorisée. Comparé aux résultats de l'année précédente, le mouvement d'affaires du commerce de détail a été supérieur de 1,6 p. 100 pour janvier et 1,3 p. 100 pour février. Par rapport à 1936, l'amélioration est respectivement de 10,2 et 7 p. 100. Le nombre des faillites enregistrées pendant les mois de janvier et février 1938 a été de 145 alors qu'il était encore de 203 pour les deux premiers mois de 1937.

Les résultats de janvier, publiés par les entreprises de transport et l'administration des P. T. T., accusent une augmentation du nombre des personnes transportées par les chemins de fer fédéraux et des recettes provenant des conversations téléphoniques, alors que le transport des marchandises et les paiements postaux ont subi un fléchissement. Les résultats atteints sont cependant toujours de beaucoup supérieurs à ceux obtenus au mois de janvier 1936. Quant au trafic touristique, le nombre des « nuitées » pendant toute l'année 1937 a dépassé de 20 p. 100 celui de 1936. En janvier 1938, par contre, il n'a pas atteint le chiffre de l'année précédente.

Le chômage saisonnier ne s'est amélioré que dans une mesure assez faible pendant les deux premiers mois de 1938. A fin février, on comptait 93.000 personnes en quête d'un emploi, 12.000 de moins qu'à fin février de l'année précédente et 26.000 de moins qu'à fin février 1936. En suite d'un regain d'activité dans l'industrie du bâtiment, on s'attend à enregistrer, pour le mois de mars, des résultats plus favorables.

Le marché suisse de l'argent continue à accuser une liquidité

extraordinaire; l'afflux de capitaux étrangers s'est cependant ralenti. Les événements d'Autriche n'ont pas eu d'effets sensibles sur le marché de l'argent et des capitaux en Suisse.

La Suisse et le Commerce des vins Français

La question du relèvement du droit d'entrée sur les vins blancs importés en Suisse a été posée au Conseil fédéral par M. Rochaux, conseiller national, qui a fait valoir l'opportunité de ce relèvement en présence de la difficulté d'écoulement sur le marché des vins blancs suisses.

D'après la « Tribune de Genève », le Conseil fédéral a déclaré, en réponse à cette question :

1. Le droit de douane sur les vins blancs est consolidé par nos traités de commerce. Un relèvement du taux n'est donc pas possible tant que ces engagements existent;

2. En 1932, l'importation des vins blancs s'élevait encore à environ 168.000 hectolitres; en 1937, elle est tombée à 95.000 hectolitres.

Les mesures que pourrait prendre, à l'avenir, la Confédération pour protéger les vins blancs indigènes, ne seraient, en aucun cas, de nature à porter un préjudice appréciable au commerce des vins français en Suisse. La Suisse, en effet, importe de France, surtout des vins rouges, qu'elle ne produit pas elle-même, et des vins blancs presque toujours d'origine, c'est-à-dire d'une qualité telle qu'ils n'ont à craindre aucune concurrence, ni les mesures de défense que pourrait prendre la Suisse pour se garder de l'encombrement sur son marché de vins blancs de qualité médiocre.

D'ailleurs, nous avons remarqué dans « Les Echos » du 8 mars 1938 une notice qui prouve que les vins français continuent à trouver en Suisse une clientèle fidèle qui les apprécie à leur juste valeur :

« Le Ministère des Finances communique le relevé des importations et exportations de vins pendant le mois de février 1938. Durant cette période, il a été importé 1.510.000 hectolitres, dont 1.400.000 d'Algérie, 14.000 du Portugal, 1.370 de Hongrie. Il a été exporté 85.800 hectolitres, dont 30.000 de vins de Bordeaux, 7.900 de vins de Champagne.

« Nos principaux clients sont : **la Suisse 19.500 hectos,** l'Allemagne 11.500, la Belgique et le Luxembourg 9.300, la Grande-Bretagne 8.400. Nos exportations aux Etats-Unis n'ont été que 2.600 hectos. »

Les Suisses à l'étranger

Nous venons de recevoir une circulaire de la Nouvelle Société Helvétique qui adresse un pressant appel à tous ses amis en Suisse et à l'étranger. Nous résumons les termes de cette circulaire comme suit : En créant le Secrétariat des Suisses à l'étranger, la N. S. H. s'efforce de bâtir un pont entre eux et la mère patrie. Elle veut les aider à rester en contact avec leur pays, à mieux le connaître, à l'aimer davantage.

Mais ce n'est pas seulement à établir un lien entre la Suisse et les Suisses à l'étranger que travaille la N. S. H., ce qu'elle désire aussi, c'est unir les uns aux autres tous les Suisses qui vivent loin du pays et leur faire entretenir des rapports d'amitié avec les pays dont ils sont les hôtes. Malheureusement, il manque au Secrétariat des Suisses à l'étranger les moyens matériels qui lui sont nécessaires pour assumer sa tâche. C'est pourquoi la collecte du 1er août sera destinée aux Suisses à l'étranger. Mais, si les confédérés restés au pays contribueront pour la plus large part à arrondir la recette, il appartient aussi aux Suisses aisés de l'étranger d'y contribuer, et à ceux qui n'en ont pas le moyen d'aider les organisateurs dans leur travail de propagande. Que tous les Suisses de l'étranger adressent donc à leur Secrétariat des photographies et des mémoires sur la vie de leurs colonies, sur leur activité tant privée que dans le cadre des institutions suisses dont ils s'occupent : écoles, hôpitaux, homes, stands de tir, etc. Qu'ils montrent, par la plume et par l'image, tout ce qu'ils font pour garder un contact vivant avec leur pays, grâce aux fêtes qu'ils organisent, aux conférences qu'ils donnent, aux livres et aux brochures qu'ils répandent dans leurs cercles.

Que les Suisses à l'étranger apportent la preuve qu'ils sont les meilleurs représentants de nos intérêts économiques en décrivant les efforts accomplis par leurs Chambres de Commerce.

Tous ces documents seront utilisés en Suisse pour soutenir la propagande faite en faveur des Suisses à l'étranger.

L'effort à accomplir est d'autant plus important qu'il s'agit de réunir pour 30.000 francs de souscriptions privées.

Au cas où le S. S. E. arriverait à réunir, par le moyen de souscriptions privées, cette somme de 30.000 francs, la Confédération consentirait de son côté à augmenter jusqu'à 30.000 francs la subvention de 11.000 fr. qu'elle lui verse actuellement.

Un poste suisse d'émissions à ondes courtes

On va prochainement commencer, à Schwarzenbourg, près de Berne, la construction d'un nouveau poste suisse d'émissions à ondes courtes, destiné aussi bien à la radiodiffusion de programmes suisses dans les pays d'outre-mer, qu'aux relations téléphoniques commerciales avec ceux-ci. On prévoit dès maintenant la possibilité d'augmenter la puissance de cette station.

Les véhicules à moteur en Suisse

D'après un recensement du Bureau fédéral de Statistique, on comptait en Suisse, à fin septembre 1937, 120.844 véhicules à moteur en circulation, ce qui représente une augmentation de 2 p. 100 sur le chiffre correspondant de l'année 1936. On comptait 93.372 automobiles et 27.472 motocyclettes. L'effectif des automobiles a augmenté, tandis que celui des motocyclettes a reculé, toutefois dans une mesure moins marquée que l'année précédente.

Le capital investi dans les usines électriques suisses

Le montant global des capitaux investis dans les usines électriques suisses se monte à 1.040 millions de francs pour les usines hydrauliques et à 40 millions de francs pour les usines thermiques; ces chiffres ne comprennent pas les installations de transport et de distribution d'énergie. L'âge moyen de l'ensemble des installations était, à la fin de 1936, de quinze ans. Une bonne partie du capital investi est déjà amorti.

L'aéroport le plus élevé d'Europe

Il y a peu de temps, a été inauguré en Suisse le nouvel aéroport de Saint-Moritz. Il est situé à une altitude de 1.720 mètres, ce qui en fait le champ d'aviation le plus élevé de toute l'Europe. Grâce à cette nouvelle voie de communication aérienne, les visiteurs de Saint-Moritz peuvent, en été comme en hiver, atteindre ce centre touristique en 40 minutes depuis Zurich ou en 4 heures et demie depuis Londres, par exemple.

Billets directs Franco-Suisses de fin de semaine

Nous informons les milieux touristiques intéressés que ces billets spéciaux accordant une réduction moyenne de 50 p. 100 en France, comme en Suisse, sont délivrés cette année jusqu'au 1er mai inclus.

Ces titres de transport comportent les validités ordinaires suivantes :

1° **Du samedi au lundi à 24 heures (3 jours) pour les billets comportant en France moins de 100 kilomètres de parcours simple ;**

2° **Du vendredi à midi au lundi à 24 heures (3 jours et demi) pour les billets comportant en France 100 kilomètres et plus de parcours simple ;**

3° **Du vendredi à midi au mardi à 24 heures (4 jours et demi) pour les billets délivrés au départ de Paris et de Marseille.**

D'une manière générale, les billets délivrés au départ de la France permettent aux voyageurs de rentrer à leur point de départ après l'expiration de la validité de leurs billets à la condition de prendre à la gare de retour ou, le cas échéant, à une gare d'arrêt, un train partant avant l'expiration de cette validité.

A l'occasion des prochaines fêtes de Pâques, les validités exceptionnelles ci-après désignées feront règle :

a) **Pour les billets figurant sous N° 1 ci-dessus : du samedi 16 avril à midi au mardi 19 avril à 24 heures (3 jours et demi) ;**

b) **Pour les billets figurant sous les Nos 2 et 3 ci-dessus : du samedi 16 avril à midi au mercredi 20 avril à 24 heure (4 jours et demi).**

Les billets délivrés pour Pâques au départ de certaines gares de l'ancien réseau A. L. seront valables uniformément du jeudi 14 avril au mardi 19 avril.

Il va sans dire que les billets de fin de semaine délivrés pour la période de fête susindiquée, pour être valables normalement dès le samedi matin ou le vendredi à midi, conservent leur validité sur la base des conditions figurant dans la première partie de cette circulaire.

Enfants : En France comme en Suisse, les enfants de 4 à 10 ans bénéficient d'une réduction de 50 p. 100 sur les taxes appliquées aux voyageurs adultes à l'exception toutefois de quelques relations sur parcours français prévues au tarif.

Arrêts : En **France,** les conditions restrictives d'arrêt valables en service intérieur français pour les billets de fin de semaine sont également applicables aux billets directs franco-suisses.

En **Suisse,** les arrêts sont facultatifs sans formalités.

Pour dissiper certains malentendus qui se sont produits de la part de voyageurs utilisant ces billets spéciaux, nous jugeons utile de publier les précisions suivantes :

1° Billets comportant en France moins de 100 kilomètres de parcours simple, validité normale 3 jours.

Ces billets ne peuvent pas être utilisés à l'**aller** le **dernier** jour et au **retour** le **premier** jour de cette validité.

2° Billets comportant en France 100 kilomètres et plus de parcours simple, validité normale 3 jours et demi.

Ces billets ne peuvent pas être utilisés à l'**aller** le **dernier** jour et au **retour** les **deux** premiers jours de cette validité.

3° Billets délivrés au départ de Paris et de Marseille, validité normale 4 jours et demi.

Même remarque que sous chiffre 2 ci-dessus.

Les mêmes conditions d'utilisation doivent être observées pour les validités exceptionnelles accordées à l'occasion des prochaines fêtes de Pâques.

Soixante-treizième rapport annuel de la Chambre de Commerce de Genève

La Chambre de Commerce de Genève vient de publier son rapport pour l'exercice 1937. Cette brochure condense, sur une centaine de pages, une matière considérable qui traite des sujets suivants : Situation générale en Suisse et à Genève, activité économique de la Société des Nations, zones, finances publiques et impôts, industrie, commerce et banque, douanes et traités de commerce, foires et expositions, postes, transports, droit et législation.

Ce dernier sujet est traité sous une forme plus développée dans une annexe n° 1 de cette publication, à propos des nouveaux articles économiques de la constitution fédérale. La Chambre de Commerce de Genève nous fait part des critiques qu'elle a formulées sur ces nouveaux articles économiques de la constitution, critiques dont le Vorort de l'union suisse du commerce et de l'industrie a tenu compte, lors de la rédaction des amendements qu'il a proposés au Conseil fédéral. Une annexe n° 2 reproduit un article de M. R. Jouvet sur le plan Van Zeeland et une annexe n° 3 des statistiques genevoises qui illustrent les différentes matières traitées dans cet intéressant rapport.

L'Art français du XIXe Siècle en Suisse

La « Gazette des Beaux-Arts» annonce pour le 30 avril 1938 l'inauguration d'une exposition extrêmement importante, qui est, en même temps, une grande manifestation d'amitié Franco-Suisse. Cette exposition groupera, en effet, près de cent cinquante chefs-d'œuvre de la peinture française du XIXe siècle conservés dans les musées et collections privées Suisses. Des toiles de Corot, Delacroix, de remarquables peintures de Daumier, plus de vingt Renoir, autant de Cézanne et de Van Goth, de Manet, de Sisley, de Monet et de Pissarro, de Berthe Morisot, etc., formeront un ensemble unique qui, tout en éveillant un juste intérêt auprès des érudits et des amateurs, évoquera les hautes qualités de goût dont la Suisse ne cesse de témoigner en attirant vers elle les œuvres de l'art français.

Cette exposition, qui a été conçue comme un hommage à cette mission de propagande française, spontanément remplie par les amis helvétiques de la France, est due à l'initiative de M. Charles Montag à qui l'on doit déjà l'organisation de tant de belles expositions d'art français en Suisse; elle a été organisée, avec son actif concours, par la « Gazette des Beaux-Arts » et la « Kunsthaus » de Zurich, qui prête les plus belles pièces d'art français qu'elle conserve. Les Musées de Vevey, de Berne, de Winterthur, des amateurs tels que Mme A. Hahnloser, Mme Emile Staub-Terlinden, M. Werner Hérold, M. H. R. Stirlin, M. le Prof. Schinz, Mme Emmy Rudolph-Schwarzenbach, M. G. Boner, M. Gustave Gentil, etc., etc., ont assuré à l'exposition qui se prépare des prêts extrêmement importants.

Le Conseil Fédéral Suisse, représenté par MM. les Conseillers fédéraux Motta et Etter, MM. les Ministres des Affaires Etrangères et de l'Education Nationale, M. le Directeur Général des Beaux-Arts lui ont accordé leur haut patronage. Les plus hautes personnalités du monde diplomatique et artistique, tant de France que de Suisse, font partie de son Comité d'Honneur.

Il est permis d'espérer, pour cette manifestation, le même et éclatant succès qu'a obtenu la précédente exposition organisée par la « Gazette des Beaux-Arts », qui était consacrée à l'œuvre du Greco et qui a attiré plus de 80.000 visiteurs (140, faubourg Saint-Honoré, Paris, VIIIe).

Les recettes de la Confédération Suisse en 1937

Nous tirons du journal « Le Jura », les renseignements suivants :

« Les principales entreprises en régie de la Confédération ont enregistré en 1937 les résultats suivants :

« CFF : Recettes 336,84 millions de francs; dépenses 212,38 millions; excédent des recettes d'exploitation 124,46 millions ou 46 millions de plus que pour l'année précédente. Cet excédent ne suffit toutefois pas pour couvrir les charges du compte de profits et pertes. Il reste un déficit de 18 millions en chiffre rond.

« Administration des Postes : Recettes 143,96 millions de francs; dépenses 121,29 millions; excédent d'exploitation 22,66 millions. De ce montant, 7,6 millions sont utilisés pour le paiement des intérêts de la dette et les amortissements, de sorte que le bénéfice net atteint 15 millions contre 13 millions environ l'année précédente. Comme au cours de ces dernières années, des amortissements et réserves importants ont été faits; l'administration des Postes est assurée de pouvoir faire face à des fluctuations éventuelles. Elle dispose en plus d'un fonds de réserve important constitué en son temps par M. Haab, et qui depuis lors a été constamment alimenté. Dès que la réforme des finances sera un fait accompli, l'administration des Postes songera à une réduction des taxes.

« Administration des Télégraphes et des Téléphones : Recettes 106,12 millions de francs; dépenses 43,09 millions; excédent d'exploitation 63,02 millions, contre 56,95 millions pour l'année précédente. Les intérêts de la dette et les amortissements exigent 53 millions, de sorte que le bénéfice net ressort à 10 millions. Les recettes de l'Administration des Télégraphes et des Téléphones augmentent d'une façon régulière, ce qui est dû, en première ligne, au développement du trafic téléphonique qui, depuis la dévaluation, a enregistré un nouveau progrès. Pour le mois de janvier, l'excédent d'exploitation était d'environ 400.000 fr., supérieur à celui du mois correspondant de l'année précédente.

« Impôt sur le timbre et les coupons : Produit de l'impôt sur le timbre 30,18 millions de francs ou 8 millions de plus que pour l'année précédente. Produit de l'impôt sur les coupons 41,97 millions ou 4 millions de plus que l'année précédente. Recettes totales 72,17 millions contre 60,64 millions en 1936.

« Douanes : Les recettes douanières ne se sont pas développées d'une façon aussi favorable que le laissaient prévoir les résultats enregistrés pendant les premiers mois de l'année. En effet, au cours du second semestre, un recul a été enregistré. Ces recettes se sont élevées : pour le premier trimestre à 62,78 millions, pour le second à 67,48 millions, pour le troisième à 61,53 millions et pour le quatrième à 63,86 millions, soit au total à 255,66 millions, contre 256,48 millions pour l'année précédente. A cela s'ajoutent les droits sur le tabac, qui ont atteint 44,79 millions (41,28 millions en 1936), de sorte que le produit total des impositions douanières s'élève à 300,45 millions, soit à 2,7 millions de plus que pour l'année précédente. Toutefois, en comparaison de 1935, on note une diminution de 8 millions. Pour l'année en cours, il faudra sans doute compter avec un nouveau recul. En effet, le mois de janvier accuse déjà une diminution de près de 3 millions de francs. »

Communication des Sociétés Suisses de Paris

Bal de la Société Helvétique de Bienfaisance :

Le samedi 30 avril, dès 10 heures du soir, aura lieu dans les salons de l'Hôtel George-V (31, avenue George-V), le bal annuel de la Société Helvétique de Bienfaisance. Cette manifestation sera honorée de la présence de M. le Ministre de Suisse et de Mme Walter Stucki. Il faut espérer que nombreuses seront les personnes qui participeront à cette fête dont le bénéfice sera, comme chaque année, versé à la caisse de la Société. Les personnes n'ayant pas reçu de carte pourront en retirer le soir du bal à l'hôtel George-V (au prix de 50 fr. par personne). Il est également rappelé qu'un souper sera organisé vers minuit, dont le bénéfice est également destiné à alimenter la caisse de la Société.